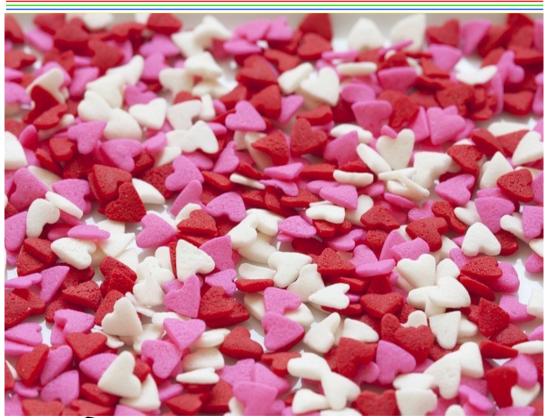
Vol. 33 No 4 | Février - Mars 2024



LAJout





2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) JOK 3G0 Tél.: 819 268-2026 | Téléc.: 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca www.saint-paulin.ca





Sommaire	
Mise à jour	2
Forum de discussion sur l'avenir de Saint-Paulin	3
Avis population pour les ordures	4
Camp de jour	5
Avis collectes des ordures	6
Inondation printemps 2024	6
Séance du conseil	7
Club joie de vivre	22
Calendrier des collectes	23



La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi: de 18h à 20h

Samedi: de 9h à 12h



Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE: 20 février 2024

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



FORUM DE DISCUSSION SUR L'AVENIR DE SAINT-PAULIN

Samedi 2 mars 2024: un rendez-vous important!

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Votre Conseil municipal a l'intention de doter la Municipalité d'un *Plan stratégique de développement* élaboré avec la participation citoyenne. La démarche de planification est bien enclenchée. <u>Ainsi, toute</u> la population est invitée à participer à un forum de discussion qui aura lieu le samedi 2 mars prochain en après-midi (13 h), au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

Les discussions se feront par tables d'une dizaine de personnes. Chaque table travaillera avec un cahier de participation articulé autour de sept (7) thèmes : l'*Administration générale*, la *Sécurité publique*, le *Transport*, l'*Hygiène du milieu*, la *Santé et le bien-être des citoyens*, le *Zonage*, l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que la *Culture et les loisirs*. Pour chaque thème, des questions seront posées et les participants seront invités à adresser commentaires et suggestions pour améliorer les choses à Saint-Paulin. Chaque table remettra un rapport des échanges qui sera ensuite synthétisé dans un document qui sera publié à toute la population.

Claude Frappier, maire

ATTENTION, ATTENTION

Avis à la population, pour la collecte des ordures, nous vous demandons de placer vos bacs sens contraire (les roues vers le chemin) pour faciliter le travail de l'employé qui ramasse vos bacs.



Prendre aussi en considération que la collecte peut se faire sur une période de **2 jours** car il y a seulement 1 camion sur le territoire.

Merci de votre collaboration habituelle.







3 juin

Fin de la période d'inscription

25 juin Début du camp de jour!

Important

Pour les enfants ayant des besoins particuliers tel que; TDAH, autisme, etc, un formulaire d'identification des besoins doit être complété au plus tard le 19 avril 2024.

Ce formulaire vise à préparer l'intégration de l'enfant au programme de camp de jour.



Pour plus d'informations, contacter **Annick Pombert**

819-268-2026 Poste: 2740



Joyeuse Saint-Valentin



à toutes et à tous





ÉLECTION PARTIELLE DU 25 FÉVRIER 2024

Félicitations aux 2 nouveaux conseillers!

Monsieur Yves Damphousse
Siège no 4.



Monsieur Guy Gagnon siège no 5.



Printemps 2024



Espérons que le printemps cette année arrivera sans inondation.

Mais au cas où, préparons-nous.

Notre municipalité s'y prépare, des sacs et du sable seront à votre disposition.

Votre conseil municipal.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 19H00

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent. Quatre (4) personnes composent le public
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Il a été résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 octobre 2023, soit adopté tel que rédigé.
- 4. Il a été résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2023, soit adopté tel que rédigé.
- 5. Des copies du projet de règlement numéro 305, sont disponibles pour le public, le projet de règlement est expliqué, et il n'y a pas de modification avec le projet précédent.
- 6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent cinq (305) : règlement pour affecter les deniers empruntés en trop lors du financement du 19 janvier 2023 relativement au règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279).
- 7. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler le contrat pour le service de gestion des bornes de recharge, pour la période du 1^{er} février au 31 janvier 2027, avec *AddÉnergie Technologies Inc., Québec* pour la somme de 768.75\$, taxes en plus.
- 8. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin appuie le projet de l'O.T.J. Saint-Paulin inc pour AMÉNAGEMENTS SPORTIFS POUR TOUS afin que celui-ci puisse bénéficier de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). De plus, le conseil municipal de Saint-Paulin s'engage à conclure une entente de service avec l'O.T.J. Saint-Paulin inc pour le projet AMÉNAGEMENTS SPORTIFS POUR TOUS afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

PAROLE AU PUBLIC

9. Il n'y a pas eu d'intervention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

10. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h05.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 19h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier est aussi présent. Deux (2) personnes composent le public.
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour sans renonciation à l'avis de convocation.
- 3. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le ministère de l'Éducation, que la municipalité de Saint-Paulin fera tout son possible, et selon les moyens qui lui sont permis légalement, pour soutenir financièrement l'O.T.J. Saint-Paulin inc si son projet *AMÉNAGEMENTS SPORTIFS POUR TOUS* est accepté, afin de respecter son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et que la municipalité aidera l'organisme à respecter ses engagements financiers durant la réalisation des travaux et du versement de l'aide financière prévue au Programme.

PAROLE AU PUBLIC

4. Il n'y a eu aucune intervention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. Il a été résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h05.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Mario Lessard. Neuf (9) personnes composent le public. Monsieur le greffier-trésorier, Ghislain Lemay est aussi présent. Neuf (9) personnes composent le public.
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

- 4 Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2023.
- 5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
- 6. Il a été résolu à l'unanimité que l'émission d'obligations au montant de 2 247 000\$ de la Municipalité de Saint-Paulin soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. Le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire et à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.
- 7. Il est résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunts 260 et 250 soient financés par obligations par échéance, pour le montant total de 2 247 000\$ qui sera réalisé le 15 décembre.
- 8. Conformément à l'article 6 de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour la période du 7 décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023.
- 9. Tel que requis par l'article 358, de la *loi sur les référendums dans les municipalités,* les membres du conseil, indiqués ci-dessous, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, mises à jour :
 - Monsieur Claude Frappier, maire
 - Monsieur Jacques Frappier, conseiller siège # 2
 - Monsieur Mario Lessard, conseiller siège # 6
- 10. Il a été résolu à l'unanimité que le bureau municipal, pour la période des Fêtes, soit fermé au public, du 22 décembre 2023, à partir de 15h jusqu'au 3 janvier 2024 à 10h.
- 11. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin appuie la ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaître la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.
- 12. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil donne le mandat à Serge Dubé, d'élaborer à titre de personne ressource, un plan stratégique de développement, pour la municipalité pour la période de 2024-2029. Le fait que monsieur Dubé ne veut aucune compensation pour son travail, la municipalité de Saint-Paulin versera à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin, une compensation pour aider la réalisation et à la production du livre historique en préparation sur Saint-Paulin. La compensation

versée sera établie comme suit : le nombre d'heures effectuer à la préparation du plan multiplié par 35\$/heure.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

13. Il n'y a pas eu d'autre sujet, concernant ce secteur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer à madame Marie-Christine Buteau, greffière de la MRC de Maskinongé et de la Cour municipale régionale, que tous les membres du conseil municipal de Saint-Paulin, ont reçu une copie du projet de nouvelle mouture du Règlement applicable par la SQ et qu'ils n'ont aucun commentaire à signaler.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

15. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet.

TRANSPORT

- 16. Il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin approuve les dépenses d'un montant de 93 203.22\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, sur la rue Guimond, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- 17. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin autorise la présentation de la reddition de comptes de comptes des travaux admissibles pour la réfection du chemin du Bout-du-Monde, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect, l'aide financière sera résiliée.

AUTRES « TRANSPORT »

18. Il n'y a pas eu d'autre sujet concernant ce secteur

AUTRE « HYGIÈNE DU MILIEU »

19. Concernant ce secteur, il n'y a aucun sujet.

AUTRE « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

20. Rien n'a été mentionné.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

21. Il a été résolu à l'unanimité que concernant la demande d'autorisation de monsieur Alexandre Turner, concernant le lot 5 334 221, du cadastre du Québec, que la municipalité de Saint-Paulin, choisit de ne formuler aucune recommandation, aux termes de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'elle s'en remet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

22. Il a été résolu à l'unanimité de verser à Le Comité industriel de Saint-Paulin inc la subvention demandée pour l'année 2023, soit 35 400\$.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

23. Il n'y a pas eu d'autre sujet, concernant ce secteur.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

24. Concernant ce secteur, il a été mentionné l'activité : « L'Arrivée du Père Noël à Saint-Paulin » qui aura lieu, le 9 décembre 2023, en après-midi, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

PAROLE AU PUBLIC

25. M. Jacques Picotte: Il a demandé si le budget 2024 était fait.

Mme Line Brodeur: Elle a fait une intervention, concernant des locations à court

terme qui ont eu lieu, chemin des Pins, en novembre 2023

par rapport au nombre de véhicules par location.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 20H00

26. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au lundi 11 décembre 2023 à 20 heures. Il est 20h10.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 DÉCEMBRE 2023 À 20H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h00 en présence de messieurs conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier et Mario Lessard. Six (6) personnes composent le public. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent.
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Il a été résolu à l'unanimité d'informer Me. Denis Beaupré, avocat de la municipalité dans ce dossier, que la municipalité de Saint-Paulin ne se fera pas représenter dans l'appel de monsieur Vincent Jonckeau concernant la décision rendue par l'honorable Sylvain Dorais, i.c.s..
- 4.II a été résolu à l'unanimité de renouveler avec *PG solutions Inc.* C/O 210190, Montréal, Québec, H3C 6P7, les contrats d'entretien et de soutien des applications urbanisme au coût de 5 248.00\$ plus taxes, les contrats d'entretien et soutien des applications administration au coût de 8 987.00\$ plus taxes ainsi

- que la licence Antivirus Bitdefender Cloud Security au coût de 254.00\$ plus taxes pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- 5. Monsieur le conseiller Mario Lessard, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024.
- 6. Le projet de règlement 306 est déposé. Il concerne l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

7. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

8. Concernant ce secteur, il y a eu le dépôt de la lettre de madame Isabelle Dumas, datée du 6 décembre 2023, de la Direction du service à la clientèle-Québec, à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, concernant la demande de permis d'alcool, du *Restaurant le Saint-Paulinois*, 1881, rue Lottinville, Saint-Paulin JOK 3G0 (Dossier: 10230276).

LOISIRS ET CULTURE

9. Madame Meggy Rivard, agente de liaison aux *transports Collectifs MRC de Maskinongé*, par un courriel daté du 7 décembre 2023, nous fait part d'une proposition de projet de transport vers Vallée-du-Parc, dès janvier 2024, pour ceux qui veulent faire du ski de soirée. La proposition concerne les municipalités de Charrette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton ET DE Saint-Paulin. Ce dossier est transféré à L'O.T.J. Saint-Paulin Inc.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

10. Concernant l'activité : « L'Arrivée du Père Noël à Saint-Paulin », du 9 décembre 2023, ce fut un succès 130 enfants étaient inscrit.

PAROLE AU PUBLIC

11. Il n'y a eu aucune intervention.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 À 21 HEURES

12. Il a été résolu que la séance soit ajournée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 20H00

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent. Dix-huit (18) personnes composent le public.

- 2. M. le maire ouvre la séance et précise que la présente séance extraordinaire porte exclusivement sur l'adoption du budget et sur le programme triennal d'immobilisations.
- 3. Monsieur le maire donne les grandes lignes du budget 2024.
- 4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la municipalité de Saint-Paulin, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.
- 5. Un résumé du programme triennal d'immobilisations est fait. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la municipalité de Saint-Paulin, pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026.
- 6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le document explicatif document du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2024 et 2026 tel que préparé et que ce dernier, soit distribué, par la poste, gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

PAROLE AU PUBLIC

7. Mme Guylaine Plante : Elle fait le commentaire que la compréhension est

difficile, beaucoup de chiffres ont été donnés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

8. Il a été résolu que la séance soit levée à 20h10.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE À 20H30

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h30 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent. Dix-huit (18) personnes composent le public.
- 2. M. le maire donne un résumé du règlement numéro trois cent six (306); règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024. Le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, a été modifié, par rapport à celui déposé lors de la présente séance pour adoption. Les montants ont été actualisés pour l'exercice 2024. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 306.

PAROLE AU PUBLLIC

3. M. Pascal Fortin : Il a demandé si le taux de la taxe foncière aurait pu être

baissé à .0.85\$/100\$ dollars d'évaluation.

Réponse : Les membres du conseil ont fait tout ce qui était possible pour être en mesure de maintenir les services.

4. Monsieur le maire a remercié les membres du conseil ainsi que le personnel cadre pour le travail effectué à la préparation du budget 2024.

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. Il a été résolu que la séance soit levée à 20h40.

DEUXIÈME SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 21H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 21h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent. Seize (16) personnes composent le public.
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
- 4. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du Cabinet Bélanger Sauvé, pour un montant de 100.00\$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2024.
- 5. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance, de la municipalité, avec FQM Assurance Inc., pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025 au coût de 71 919.29\$ plus 436.00\$ pour une assurance accident dirigeants et bénévoles.
- 6. Après discussions, il a été résolu à l'unanimité de mettre l'application de l'article 7.4 du règlement numéro trois cents (300) : visant les activités des résidences de tourisme existantes et nouvelles, seulement à partir du 1^{er} janvier 2024, même si ledit règlement est en vigueur, depuis le 6 juillet 2023 et que le tarif annuel de 500\$ soit exigé au propriétaire, de chaque résidence de tourisme.
- 7. Il a été résolu à l'unanimité que les dépenses, concernant les frais de financement 2024, reliés au règlement 260, financement du 15 décembre 2023 attribuables à l'ensemble, pour le chemin du Bout-du-Monde, soient financés par des revenus reportés/Carrières sablières. Le montant est estimé à 8 328.41\$.
- 8. Il a été résolu à l'unanimité d'établir à 99 308.03\$, le montant qui est financé, pour l'exercice financier 2023, par le fonds de roulement, pour le projet d'aménagement d'un sentier intergénérationnel, dans le parc du Petit-Galet. Le remboursement au fonds de roulement s'échelonnera sur une période de dix (10) ans à partir de 2024.

- 9. Il a été résolu à l'unanimité que les montants ci-dessous soient financés, de façon permanente, par un emprunt, le tout tel qu'autorisé, par des règlements d'emprunt approuvés par le ministère des Affaires municipale :
- Travaux chemin des Allumettes durées 5 ans : 28 931.10\$
- Travaux rue Guimond durées 5 ans : 43 203.22\$
- Réfection du chemin du Grand-Rang durées 5 ans : 24 862.72\$

Que l'emprunt soit effectué auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie. Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document, à cet effet.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « SÉCURTIÉ PUBLIQUE »

11. La Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a fait parvenir l'avis public signalant que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil d'administration a adopté la résolution numéro 168-12-23, établissant le calendrier annuel des assemblées ordinaires de la Régie pour l'année 2024, conformément à l'article 597 du Code municipal du Québec.

La Régie siègera à Saint-Paulin les mardis 12 mars 2024 et 13 août 2024, à 19h.

TRANSPORT

12. Il a été résolu à l'unanimité que la présente résolution remplace la résolution numéro 2023-10-273, intitulée : « ENTENTE AVEC LES AMÉNAGEMENTS PRÉMONT INC. RELATIVEMENT À DES TRAVAUX MUNICIPAUX », adopté par ce Conseil, lors de la séance ordinaire du 4 octobre; que ce conseil accepte l'entente « Relativement à des travaux municipaux – Parti de lot 5 333 580, du cadastre du Québec »; et que le maire et le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, tous les documents relatifs à la cession des infrastructures d'eau potable prévue à l'entente dès que les conditions prévues à l'entente seront respectées.

AUTRES « TRANSPORT »

13. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Il a été résolu à l'unanimité que ce Conseil entreprendra les démarches nécessaires

pour solutionner la problématique des eaux pluviales qui seraient rejetées dans le réseau d'égouts domestique dès qu'il aura pris les informations nécessaires, sur ce sujet.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

15. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

16. Rien n'a été apporté concernant ce secteur.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 17. Monsieur le conseiller Martin Dupuis, donne un avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement, lequel constituera la quatrième modification du règlement de zonage révisé no 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018). Ledit règlement sera un règlement de concordance à une modification du Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) de la MRC de Maskinongé. Ledit projet règlement portera le numéro trois cent sept (307).
- 18. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro trois cent sept (307) constituant la quatrième modification du règlement de zonage révisé no 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
- 19. Il a été résolu à l'unanimité que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro trois cent sept (307) constituant la quatrième modification du règlement de zonage révisé no 252 se tiendra le lundi 8 janvier 2024 à 20 heures.
- 20. Monsieur le conseiller Martin Dupuis, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement, lequel constituera la cinquième modification du règlement de zonage révisé no 252. Ledit règlement portera le numéro trois cent huit (308).
- 21. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro trois cent huit (308) « constituant la cinquième (5^e) modification du règlement de zonage révisé no 252 » (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
- 22. Il a été résolu à l'unanimité que l'assemblée publique de consultation sur le premier (1^{er}) projet de règlement numéro trois cent huit (308) constituant la cinquième modification du règlement de zonage révisé no 252 se tiendra le lundi 8 janvier 2024 à 20heures.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

23. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

LOISIRS ET CULTURE

24. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la MRC de Maskinongé que la municipalité de Saint-Paulin est intéressée à soumettre des propositions de lieux pour la réalisation de murales extérieures.

Les lieux que la municipalité propose, sont :

- Le pourtour du monument du Sacré-Cœur.
- Au parc du Petit-Galet, un cap de roche, ayant la forme d'une baleine.

La municipalité est propriétaire des deux (2) endroits proposés.

25. Considérant que, lors de la séance d'ajournement du 18 septembre 2023, le conseil municipal, par l'adoption de la résolution numéro 2023-11-261, a mandaté madame Martha Brodeur, infographiste pour préparer une signature municipale ayant comme nom du projet « *Chemin faisant au Bout-du-Monde* » il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'esquisse 3, telle que modifiée, par Martha Brodeur.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

26. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

PAROLE AU PUBLIC

27. M. Christian Lessard : Il demande de régler la problématique des égouts pluviaux

qui existe depuis plusieurs années.

Lors de pluies abondantes, le Centre multiservice Réal-U.-Guimond, devrait être ouvert, pour permettre aux citoyens

Sinistrés, de pourvoir à des besoins essentiels.

Mme Guylaine Plante : Lors de l'élargissement de la rue, les employés devraient

éviter de souffler la neige sur les terrains privés, et sur le

perron de sa résidence.

Mme Line Brodeur : Elle demande que sur les ordres du jour des séances que

Les items soient plus détaillés, qu'il y ait plus d'explication.

LEVÉE DE LA SÉANCE

28. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h25.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent. Onze (11) personnes composent le public.
- 2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. La séance se poursuit avec les points du secteur 6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE. Une assemblée publique de consultation a lieu, pour le projet de règlement numéro trois cent sept (307) CONSTITUANT LA QUATRIÈME MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE REVISÉ NO. 252. Le projet a été expliqué.

Ensuite, le premier projet de règlement numéro trois cent huit (308) CONSTITUANT LA CINQUIÈME MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉVISÉ NO. 252 a été expliqué. Aucune personne ne s'est présentée pour se faire entendre.

- 4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 307 constituant la quatrième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
- 5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 308 constituant la cinquième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018).
- 6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023.
- 7. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023.
- 8. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 décembre 2023.
- 9. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 20h00.
- 10. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 20h30.
- 11. Il a été résolu à l'unanimité de la séance d'ajournement du 19 décembre 2023 à 21h00.

- 12. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des soit ratifié ou effectué.
- 13. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la liste des personnes endettées envers la municipalité telle que déposée. Monsieur le greffier-trésorier entamera les procédures pour la mise en vente de défaut de paiement de taxes. Celui-ci représentera la municipalité dans ce dossier.
- 14. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à utiliser la carte de crédit de la municipalité pour payer certains achats de l'O.T.J. St-Paulin inc, pour ainsi éviter que les paiements soient effectués par un employé ou un bénévole. Les achats payés par la carte de crédit de la municipalité seront, par la suite, réclamés à l'O.T.J. St-Paulin inc.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

15. Rien d'autre n'a été ajouté concernant ce secteur.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

16. L'information suivante a été donnée : S'il y a des inondations, le printemps prochain, la municipalité a procédé à l'achat de sacs vides, pour mettre du sable. La municipalité pourra ainsi en mettre à la disposition des contribuables et ces derniers auront aussi accès à du sable, pour les remplir. Cette information sera publiée dans la prochaine édition de L'ajout municipal.

TRANSPORT

17. Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 18. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Technic Alarme, Trois-Rivières, pour le branchement de centrale du système d'alarme anti-intrusion existant, pour le bâtiment de surpression de l'eau potable 3248, Grande-Ligne, Saint-Paulin JOK 3GO. La soumission est au montant de 539.80\$ plus taxes.
- 19. Un compte rendu a été donné des démarches entreprises, depuis le 19 décembre 2023 (résolution no 2023-12-368) concernant la problématique des eaux pluviales qui seraient rejetées dans le réseau des égouts domestiques

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

20. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

« SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

21. Aucune information n'a été donnée.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

22. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

23. L'information a été donnée à l'effet que la patinoire était maintenant ouverte.

PAROLE AU PUBLIC

24. M. Daniel Langlois : Il s'est informé ce qui est arrivé avec le lampadaire qui est tombé en face de sa propriété (1791 Lottinville). Quand sera-t-il remplacé et par qui? Réponse : Le lampadaire doit être replacé par le personnel d'Hydro-Québec, d'ailleurs la municipalité lui a fait parvenir une demande.

M. Pascal Fortin : Il a signalé qu'il manquerait trois (3) lampadaires sur la rue

Réponse : Il a été informé qu'aucune somme n'a été prévue au budget 2024, pour l'installation de lampadaires.

Mme. Céline Deschenes: Elle a demandé pourquoi le nombre de versements pour le paiement des taxes est demeuré à 3 versements alors qu'en janvier dernier, il a été mentionné qu'en 2024 le paiement pourrait se faire en 4 versements.

Réponse : Chaque membre du conseil a émis son opinion lors de la préparation du budget, et finalement la position finale 3 membres ont opté pour le paiement en 3 versements et 2 pour 4 versements.

Mme. Céline Deschenes : Elle a émis un commentaire à l'effet que sur le paiement des taxes par le service automatisé et la réception du paiement à la municipalité; la municipalité ne se fie qu'à la date indiquée sur le rapport. Pourquoi ne pas donner un jour supplémentaire?

Réponse : À ce niveau, c'est l'institution financière qui fixe les règles, c'est pourquoi, la municipalité explique cette situation lors de l'envoi du compte de taxes et qu'elle demande de prévoir cette situation.

Mme. Guylaine Bellemare : Elle mentionne le problème d'eau qu'elle a eu dans son secteur lors des fortes pluies.

M. Daniel Langlois : Il a aussi mentionné la problématique des inondations et des inconvénients que cela amène à sa résidence.

M. Alain Dubois : Il dépose une pétition signée par (18) personnes demandant un ralentissement de vitesse, sur une partie de la route 349, (partie comprise entre le 2360 et le 2200, Rang Beauvallon), ainsi qu'une copie de la résolution 226-07-2021 adoptée par le conseil.

Réponse : Après les explications de monsieur Dubois, le conseil signale que le tout sera transmis au Ministère des Transports, étant donné que cette partie de route lui appartient. Tous les membres du conseil sont présents, et chacun renonce au délai de 72 heures et chacun est favorable avec l'adoption d'une résolution lors de la présente séance.

25. Il a été résolu à l'unanimité de transmettre au Ministère du Transport, la lettre et la pétition déposées concernant la demande de ralentissement de la vitesse sur une partie de la route 349, entre le 2360 et le 2200, rang Beauvallon; de demander au Ministère des Transports, d'analyser la situation de ce secteur et d'apporter les mesures nécessaire, afin d'augmenter la sécurité (exemple : établir une zone tampon de 70km/h, entre la limite du 90km/h et le 50km/h, à l'entrée du village et que le Ministère des Transports, informe la municipalité des démarches effectués.

Copie de la présente résolution, sera transmise à monsieur Alain Dubois, représentant des signataires de la pétition.

LEVÉE DE LA SÉANCE

26. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.



Dans le domaine de la construction ou rénovation, la demande d'un permis est obligatoire. Consulter notre technicien à l'aménagement et à l'urbanisme M.Mario Dion

Disponible les mercredis de 10h00 à 12h00



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

Fêtés	de	Avril	2024

3 – Édith Pratte

5 – Hélène Picotte Lemay

6 - Clovis Plante

8 - Monique Blais

9 - Thérèse Ladouceur

9 - Nicole Gélinas

12 - Firmin St-Yves

12 - Jean-Paul Desforge

15 - Céline Casaubon

15 - Suzanne Fafard

16 - Clément Pelletier

20 - Élisabeth Milette

20 - Alain Arsenault

21 - André St-Louis

24 - Normand Gervais

24 - Danielle Venne

25 – Jacques Picotte

27 - Diane Ringuette

28 – Roger Elliott

28 - Gérard Diamond

29 - Diane Côté

30 – Line Bergeron

30 - Anna Martin

Fêtés de Mars 2024

3 – Rollande Beaulieu

3 – Marie-Claire Picotte

7 - Victoire Goudreault

8 - Louiselle Gervais

8 – Jean-Yves Carrier

9 - Ginette Lessard

9 - Mireille Champagne

10 -Nathalie Bellemare

10 -Lison Villemure

11 -André St-Amant

11 -Yvon St-Onge

12 -Sylvain Chrétien

13 -Liliane Pratte

16 -Henriette Chevalier Béland

16 -Rita Lampron

21 -Louise Deschênes

21 -Marcel Frappier

22 -Gisèle Bergeron

30 – Joël Lessard

Calendrier des Collectes

Mars

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Avril

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19 tz	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

REER et CELI Cotiser,

Cotiser, ça allège l'esprit



On vous accompagne dans la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

